

Le Centre Hospitalier sensibilise sur le Syndrome d'Alcoolisation Foetale



Le Syndrome d'Alcoolisation Foetale est la première cause de handicap mental évitable à 100%. Il touche pourtant près de 7 000 enfants.

Afin d'informer les patientes et les professionnels de santé sur cette problématique, le Centre Hospitalier du Cateau a été choisi par l'Agence Régionale de Santé pour mener une large campagne de prévention dans le Catésis et le Caudrésis.

Reconnu par l'Agence Régionale de Santé pour son dynamisme et son expertise, le Centre Hospitalier du Cateau s'est vu accorder des crédits (165 500 €) dans le cadre du Contrat Local de Santé pour porter un projet de prévention de grande envergure auprès de l'ensemble de la population, sur le syndrome d'alcoolisation foetale

Ce projet mobilise plusieurs services : la maternité Francis Hottier, le pôle d'addictologie et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

Concrètement, il s'agit d'informer et de renforcer la prise en charge.

Information, sensibilisation...

Dans ce cadre, des actions de sensibilisation seront menées :

- vers le grand public, via une grande campagne d'information auprès des adolescents, des futurs parents...

- vers les professionnels de santé (notamment les médecins généralistes) par une information et des formations visant à optimiser le repérage précoce et le dépistage des facteurs de risque chez la femme enceinte.

... et prise en charge spécifique

Ce projet permettra par ailleurs une prise en charge des cas à risques, de l'entourage et des enfants porteurs du syndrome d'alcoolisation foetale. Les différents services se coordonneront afin d'offrir une prise en charge adaptée des futurs parents. Un enfant diagnostiqué porteur du syndrome d'alcoolisation foetale pourra également être suivi par la maternité et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, tandis que les parents bénéficieront d'un suivi psychologique (suite à l'annonce du diagnostic) et d'une formation spécifique.

Le Syndrome d'alcoolisation foetale : qu'est-ce que c'est ?

Le syndrome d'alcoolisation foetale constitue l'atteinte la plus grave de l'exposition prénatale à l'alcool. Une consommation, même ponctuelle ou modérée, d'alcool pendant la grossesse n'est pas anodine et peut entraîner des risques importants pour l'enfant à naître.

Les effets de l'alcool sur l'embryon et le fœtus sont nombreux : retard de croissance, accouchement prématuré, atteintes du système nerveux ou du cerveau, trouble psychique ou du comportement chez l'enfant...

L'alcoolisation foetale est la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant.